

Le 12 juillet 2022, le préfet de la Vienne présentait le nouveau protocole d'accord sur les 30 bassines d'eau en projet. Décryptage avec l'association de défense de l'environnement Vienne Nature.

"C'est un protocole qui continue de foncer droit dans le mur", martèle l'association de défense de l'environnement **Vienne nature, basée à Fontaine-le-Comte**. Dans un document de 84 pages, le protocole détaille la création de 30 réserves de substitution - également appelées bassines - portée par cinq coopératives de gestion de l'eau et destinée à irriguer 153 exploitations agricoles.

"C'est indécent de faire des réserves d'eau pour 8 % des exploitants"

D'un projet initial de 41 bassines, le nouveau document parle de 30. **Nicolas Fortin, agriculteur à La Puye et adhérent à la Confédération paysanne** explique : "C'est un projet qui date de 2013. Malgré quelques évolutions, on reste sur ce mauvais projet de départ. Alors que la sécheresse est visible sur nos terres, que les restrictions d'eau potable sont en alerte maximale, il y a une incohérence à s'entêter dans ce projet de bassines qui ne correspond plus aux temps actuels."

Nicolas Fortin ajoute : "Il faut prioriser les usages de l'eau. Nous ne sommes pas contre l'irrigation mais on ne peut pas faire comme avant. **Il faut réfléchir à un autre modèle.**" Celui d'une culture moins intensive ? "Je ne suis pas anti-maïs. Mais je pense qu'on peut faire autrement, par exemple, du blé, de l'orge, du colza et du tournesol." L'agriculteur rappelle aussi : "**Dans la Vienne, l'irrigation concerne 8 % des agriculteurs.** C'est indécent de faire des réserves pour 8 % des exploitants quand on dit à tout le monde qu'il faut se restreindre en eau potable."

"Non ! Une bassine, ce n'est pas une réserve d'eau de pluie"

Ce qui fait rager Vienne Nature, c'est "la méconnaissance de ce qu'est une bassine". Parmi les idées reçues qui ont la vie dure, celle-ci : "Non ! Une bassine, ce n'est pas une réserve d'eau de pluie", démystifie **Francine Berry**. "C'est au contraire, du pompage dans la nappe phréatique. Quand les nappes sont sèches comme c'est actuellement le cas, on fait comment ?"

D'une seule voix, les administrateurs de Vienne nature qui planchent sur le sujet avec la LPO, la Confédération Paysanne, l'UFC et Vienne Agrobio dénoncent "**une usine à gaz**".

Un protocole validé en novembre ?

Quant aux contreparties promis dans ce nouveau protocole, "il y a beaucoup de faux et de flou" selon Vienne Nature. Et d'ironiser sur "le beau travail de communication de la part du préfet".

Concernant la "réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires" par exemple, le protocole se réfère à l'indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT). "On parle de limitation de l'IFT, tout en écrivant noir sur blanc que cet indicateur n'est pas défini."

Cerise sur le gâteau ? "L'IFT est un vieux critère de mesure. Désormais, on mesure en NODU (nombre de doses unités)". Côté calendrier, le protocole d'accord du bassin du Clain **pourrait être validé en novembre 2022**. Vienne nature se demande "qui aurait intérêt à signer un tel document"...